



Municipalité

Demande d'autorisation d'abattage d'arbres dangereux, secs ou morts

Selon l'article 15 alinéa al. 4 de la loi du 30 août 2022
sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

Ce formulaire de demande d'abattage concerne :

- Les arbres présentant un danger imminent et direct, qui menacent la sécurité des biens ou des personnes
- Les arbres morts ou secs

La Municipalité peut autoriser, sans mise à l'enquête, l'abattage dès le dépôt de la demande ou dès la connaissance du danger. Une plantation compensatoire doit être réalisée.

Propriétaire Prénom/Nom :

Adresse : Commune :

Tél. : Mail

Situation de l'arbre / des arbres dangereux, secs ou morts à abattre

Adresse :	
Parcelle n° :	

Documents à joindre à votre demande :

- Un plan de situation (cadastral ou tiré de www.geo.vd.ch) indiquant l'endroit de l'arbre / des arbres dangereux, secs ou morts à abattre
- Des photographies de l'arbre / des arbres à abattre

Désignation exacte de l'arbre / des arbres dangereux, secs ou morts à abattre

*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire

Les arbres remarquables inscrits à l'inventaire cantonal font l'objet d'un formulaire spécifique.

DEMANDE

Abattage

MOTIF

- Danger imminent et direct qui menace la sécurité des biens ou des personnes
- Arbres morts ou secs



Demande d'autorisation d'abattage d'arbres dangereux, secs ou morts

Selon l'article 15 alinéa al. 4 de la loi du 30 août 2022
sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement des plantations compensatoires.

Désignation exacte des plantations compensatoires				
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)

Lieu et date Signature du propriétaire

Préavis de la voirie

La Municipalité mandate un employé communal pour vérifier sur place l'état des arbres et la conformité de la demande. Les propriétaires seront informés de la visite.

Date de la visite sur place prévue le :	
---	--

Par sa signature, l'employé communal confirme les informations mentionnées page 1.

- La voirie **donne un préavis favorable** à cet/ces abattages d'arbres dangereux, secs ou morts
 La voirie **renonce** à donner un préavis favorable ; le dossier est remis au Municipal responsable

Remarque :

Lieu et date :

Signature :

Décision de la Municipalité

La Municipalité autorise à procéder aux travaux, en prenant les précautions d'usage et si nécessaire avertir la police si ceux-ci compromettent la sécurité publique.

- Avec affichage au pilier public pendant 30 jours
 Sans affichage au pilier public

Lieu et date :

Signature :